

HAND ACTU

IDF

l'actualité du handball francilien
n°52 - 20 septembre 2019

LIGUE ÎLE DE FRANCE

FFHANDBALL



Protocole - carton blanc



COMMISSION
MÉDICALE
FFHANDBALL



PROTOCOLE EN CAS DE SUSPICION DE COMMOTION CÉRÉBRALE SUR UN JOUEUR OU GARDIEN DE BUT LORS D'UN MATCH

Rappel du contexte

Objectifs :

- Prendre en compte les enjeux de santé publique autour de la gestion des suspicions de commotions cérébrales, notamment chez les joueurs mineurs,
- Sensibiliser aux risques du « second impact » en matière de commotion cérébrale (complication pouvant être fatale),
- Éduquer et informer l'environnement des athlètes sur les signaux d'alerte,
- Responsabiliser chaque intervenant de la chaîne sportive (joueur, entraîneur, juge arbitre) et humaine (parent, accompagnateur),
- Proposer un dispositif applicable à l'ensemble des niveaux de jeu (nationaux, territoriaux) et quelles que soient les conditions d'arbitrage,
- Permettre un recueil de données objectives et factuelles, sur une saison, quant au nombre de traumatismes à la tête lors des compétitions de handball.

Principes retenus

- Période d'expérimentation durant la saison sportive 2019-2020,
- Cette mesure concerne tous les niveaux de jeu nationaux et territoriaux (hors secteur professionnel car présence systématique d'un médecin).

Mise en place d'un protocole en cas

de traumatisme à la tête pendant un match :

- En cas de suspicion de commotion cérébrale, le juge arbitre arrête le temps de jeu, il présente un carton blanc et fait entrer sur l'aire de jeu 2 personnes éligibles et autorisées (par exemple officiel responsable A, kiné, etc.); ce signalement sera mentionné sur la FdMe (case cochée) par l'un des juges arbitres (nom du joueur, type de choc).
- L'officiel responsable d'équipe décide, au vu des symptômes constatés, s'il autorise son joueur à reprendre le jeu ou non pour le reste du match.
- Si l'officiel responsable n'autorise pas le joueur à reprendre le jeu, il doit en informer immédiatement les officiels de table de marque. Le joueur concerné quittera aussitôt le banc de remplacement.
- Quelle que soit la décision prise par l'officiel responsable quant à la reprise de jeu, celle-ci est consignée sur la FdMe par l'un des juges arbitres après le match.
- Dans les 24-48h suivant la remontée de la FdMe signalant le carton blanc, un courriel type est adressé au joueur concerné (et à ses représentants légaux si mineur) pour l'informer qu'il a été victime d'une suspicion de commotion cérébrale lors d'un match et qu'il lui ait préconisé de consulter dans les plus brefs délais son médecin traitant ou au mieux un médecin du sport compétent en commotion cérébrale.
- Pas d'interdiction de jouer pour les matchs qui suivent (approche positive durant la phase d'expérimentation), sauf bien sûr en cas de certificat de contre-indication temporaire transmis à la FFHandball par le joueur concerné ou son club.

- Pour les matchs dirigés par des JAJ majeurs désigné officiellement avec un accompagnateur, le protocole de commotion cérébrale est à la charge du JAJ et de l'accompagnateur dans les cas non identifié par le JAJ.

Les JAJ mineurs ne sont pas concernés par ce protocole.

sommaire

Médical

- protocole carton blanc FFHandball p. 1
- auto-questionnaire suite à suspicion de commotion cérébrale p. 2
- certificat médical de reprise suite à suspicion de commotion cérébrale p. 3
- protocole de retour au jeu suite à commotion cérébrale p. 4
- poster prévention commotion cérébrale p. 5

Informations administratives

- compte-rendu de réunion du bureau directeur (9/09/2019) p. 6

Commissions

- COC
– gymnases sans colle p. 8

Billetterie officielle FFHandball

- Golden League (5 janvier) p. 9



<https://youtu.be/hz97lzKFOuY>



FFHANDBALL

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex
tél : 01 56 70 74 74

5800000@ffhandball.net

www.handball-idf.com

facebook : [ligueIDFhandball](https://www.facebook.com/ligueIDFhandball)

twitter : [@IdFhandball](https://twitter.com/IdFhandball)

 île de France

Vous vous rendez chez votre MÉDECIN
car vous SUSPECTEZ une COMMOTION CÉRÉBRALE

Auto-questionnaire des symptômes

Merci de remettre le document entièrement rempli au médecin qui va vous examiner

	AUCUN	LÉGER		MODÉRÉ		GRAVE	
		1	2	3	4	5	6
J'ai mal à la tête							
J'ai la tête lourde « pression dans le crâne »							
J'ai mal au cou							
J'ai des nausées, envie de vomir							
J'ai des vertiges							
Je vois trouble							
J'ai des problèmes d'équilibre							
La lumière me gêne							
Le bruit me gêne							
Je me sens au ralenti							
J'ai l'impression d'être dans le brouillard							
Je ne me sens pas bien							
J'ai du mal à me concentrer							
J'ai du mal à me souvenir							
Je me sens fatigué(e), je manque d'énergie							
Je me sens confus (e)							
J'ai envie de dormir							
J'ai du mal à m'endormir							
Je me sens plus émotif(ve)							
Je me sens plus irritable							
Je me sens un peu triste							
Je me sens plus anxieux(se), plus nerveux (se)							
Nombre de symptômes présents	sur 22						
Gravité des symptômes	sur 132						
Si 100% correspond à votre état normal avant le choc, quel pourcentage vous attribuez-vous aujourd'hui ?	%						

ATTENTION

Si l'une des cases de la colonne OUI est cochée et que nous sommes à plus de 10 jours de la commotion cérébrale, le diagnostic de **commotion persistante** est très probable

Un avis spécialisé est recommandé.

**CERTIFICAT MÉDICAL de REPRISE
dans le cadre du protocole COMMOTION CÉRÉBRALE**

Je , soussigné(e) , D^r

certifie avoir examiné ce jour

M. / Mme.....

Dans le cadre d'un protocole « commotions cérébrales FFHandball »

Il / Elle

- Ne présente aucune contre-indication à la reprise du Handball
- Doit suivre le protocole de retour au jeu décrit dans le document 4 ci-joint
- Présente une contre-indication à la reprise du handball et devra consulter à nouveau dans jours pour valider son éventuelle reprise

À

Le / /

SIGNATURE & TAMPON

PROTOCOLE de RETOUR AU JEU après une COMMOTION CÉRÉBRALE

PÉRIODE INITIALE de 48 heures de REPOS PHYSIQUE et COGNITIF
recommandée avant de débiter le protocole de retour au sport

PALIER	BUT	ACTIVITÉ	OBJECTIF
1	ACTIVITÉS LIMITÉES PAR SYMPTÔMES	Activités quotidiennes qui n'augmentent pas les symptômes	
2	ACTIVITÉ AÉROBIQUE LÉGÈRE	MARCHE ou VÉLO stationnaire à un rythme LÉGER ou MODÉRÉ Pas de résistance	AUGMENTER LE RYTHME CARDIAQUE
3	EXERCICES SPÉCIFIQUES	Exercices de handball sans risque d'impact à la tête	AJOUTER du MOUVEMENT
4	ENTRAÎNEMENT SANS CONTACT	Exercices plus compliqués	Travail de la COORDINATION Augmentation de la charge COGNITIVE
5	ENTRAÎNEMENT AVEC CONTACT		Restauration de la confiance Évaluation des aptitudes fonctionnelles
6	RETOUR à la COMPÉTITION		

- Avant d'envisager une reprise des activités physiques, déjà tenter une reprise des activités intellectuelles (école, travail)
- Chaque ÉTAPE du PROTOCOLE DOIT DURER au moins 24 heures
- Si un SYMPTÔME réapparaît, le sportif doit revenir au PALIER PRÉCÉDENT
- Si les SYMPTÔMES persistent plus de 10 JOURS pour un ADULTE ou plus de 21 JOURS pour un jeune de moins de 18 ans, une CONSULTATION SPÉCIALISÉE doit être programmée

HANDBALL & COMMOTION CÉRÉBRALE

MAUX DE TÊTE

PERTE DE CONNAISSANCE

REGARD VIDE OU HÉBÉTÉ

CONVULSIONS

TROUBLES DE LA VISION

DOULEUR DANS LE COU

PROPOS INCOHÉRENTS, CONFUSION

TROUBLES DE L'ÉQUILIBRE

FAIBLESSE DANS LES BRAS OU JAMBES

UN DE CES SIGNES D'APPEL PRÉSENT ?

OUI

**SUSPICION DE
COMMOTION
CÉRÉBRALE**

**SORTIE
DE TERRAIN
+
EXAMEN
MÉDICAL
IMMÉDIAT**

NON

**5 QUESTIONS
+
TEST
D'ÉQUILIBRE**

**SI LES 2 TESTS
SONT NORMAUX :
REPRISE DU JEU
SIMPLE SURVEILLANCE**

1. OÙ SOMMES-NOUS ?
2. QUELLE MI-TEMPS ?
3. QUI A MARQUÉ LE DERNIER BUT ?
4. CONTRE QUELLE ÉQUIPE AS-TU JOUÉ TON DERNIER MATCH ?
5. QUI A GAGNÉ ?

AU MOINS 1 RÉPONSE INCORRECTE : ÉCHEC

**PENDANT 20 SECONDES : DEBOUT,
YEUX FERMÉS, MAINS SUR LES
HANCHES, PIEDS ALIGNÉS**

DÉSÉQUILIBRE : ÉCHEC

SI ÉCHEC À AU MOINS UN TEST



compte-rendu de réunion du bureau directeur

réunion du 2 septembre 2018 au siège de la ligue Île-de-France (Créteil)

Présents : M^{mes} Monique ANSQUER, Marie-José GAUDEFROY & Nathalie LASSALLE
MM. Robert LAFOND, Jean-Marie LASSALLE, Robert NICOLAS & Georges POTARD

Invités : MM. Jean-Philippe MENNESSON & Christian PASTOR

Absent : M. Jean-Michel GERMAIN

La séance débute à 18h10.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- > La chaîne de télévision Via Grand Paris (accessible sur la TNT), qui s'intéresse de plus en plus aux actualités du handball en Île-de-France, a contacté le président à ce sujet. Un rendez-vous d'échanges sur ce sujet va être très prochainement organisé.
- > Notre ami Arnaud Gandais, qui a quitté le Paris 92 à l'issue de la saison dernière est annoncé comme nouveau manager du Paris Volley. Bon vent à lui.

AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS EX-CNDS)

- > L'ANS HB (ex CNDS) communique l'état final des bénéficiaires de la campagne 2019 qui correspondent, en général, aux demandes validées par le COPIL IDF. Les comités départementaux ont été informés. Les paiements devraient être prochainement diligentés vers les bénéficiaires par l'Agence.

RESSOURCES HUMAINES

- > Afin de préparer l'arrivée à la ligue d'une nouvelle CTS (conseillère technique sportive), qui sera effective courant novembre prochain, une réunion de préparation de la lettre de mission de l'intéressée se déroulera le 11 septembre à la MDH avec le président de la ligue, Daniel Deherme et la DTN (Bruno Roland et Stéphane Debat).

CMCD

- > Marie-José Gaudefroy, responsable de notre CMCD territoriale, vient d'animer trois sessions d'information autour des règlements pour les clubs régionaux et nationaux. Elle a pu répondre aux nombreux questionnements des clubs qui se sont déplacés et qui ont apprécié la démarche. Elle sera renouvelée.
- > SALLES ET TERRAIN (Marc Énard) Pour cette nouvelle saison qui démarre, la notice à destination des clubs en vue du classement des salles a été remodelée et publiée dans le journal de la ligue.

DÉVELOPPEMENT / SERVICES AUX CLUBS

- > **Service civique :** depuis le 1^{er} septembre dernier, les territoires peuvent saisir des contrats service civique pour la promotion 2019-2020. Comme vu lors du séminaire des référent(e)s territoriaux service civique, les 5 et 6 avril dernier et lors des différents échanges, chaque territoire dispose d'une enveloppe d'autorisation de consommation mensuelle, sur 2019 (septembre à décembre) et sur 2020. Ce découpage est lié à l'organisation de l'Agence du service civique.

Chaque territoire/ligue ne peut pas « consommer » plus que leurs autorisations mensuelles, puisque l'enveloppe nationale d'autorisation attribuée par l'Agence du service civique a été répartie, dans les territoires. Sauf si des disponibilités non consommées se déclarent sur certains territoires. Sur la dotation de la ligue pour le mois de septembre il reste à ce jour 10 dossiers encore disponibles.

- > **Colloque féminin du handball francilien :** la deuxième session (la première s'était déroulée en décembre 2018 avec un grand succès) est prévue pour le 7 décembre prochain à la MDH. Le secrétaire général est chargé de la réservation de l'auditorium pour l'occasion.
- > **Réussir au féminin :** Deux nouvelles présidentes de clubs ont été élues cette année. Nathalie Lassalle les invitera à une session d'accompagnement et d'échanges sur la fonction.
- > Dans le cadre de l'opération « **Génération handballissime** », le COM Bagneux seul candidat IDF représentera la ligue pour débiter cette nouvelle saison.
Il s'agissait de répondre à un appel à projet « l'année du hand à 4 » pour porter des actions hand à 4 dans les QPV (quartier de la politique de la ville) et/ou ZRR (zone rurale). Comme l'an dernier, un club par territoire (6 jeunes de 14 à 17 ans filles et/ou garçons et ou filles et garçons + 2 dirigeant(e)s), ayant candidaté à cet appel à projet sera invité à la Maison du Handball, pour participer à Génération Handballissime : au programme, cette année, des rencontres de hand à 4 mixte et des ateliers citoyens, du 1^{er} novembre au 3 novembre 2019.
Le référent du territoire sera également invité.

> Appel à projet fédéral babyhand

- 22 clubs ont postulé en Ile de France (150 en France).
- 11 clubs ont été retenus (Paris SG, US Houdan, HB Bois-d'Arcy, Ste-Geneviève Sp., CH Angerville, COM Bagneux, CSM Puteaux, Stade de Vanves, CM Aubervilliers, US Villejuif, AS St-Maurice-du-Perreux)
- 11 clubs candidats n'ont pas été retenus à cause d'un nombre de licenciés inférieur à 5 dans la catégorie.

> Rassemblement Hand à 4 – QPV Nord et Est, autour du tournoi Pierre-Tiby

Dans le cadre du tournoi international U18 Pierre-Tiby, une compétition inter-service jeunesse des villes situées en zone prioritaire aura lieu le 27 octobre dans le Val-d'Oise. Les villes et les clubs qui souhaitent participer s'inscrivent auprès de la ligue IDF (b.cosnard@handball-idf.com).

Pour participer, il faut proposer une à deux équipes de 6 joueurs en mixité, avec 3 filles et 3 garçons par équipes de 12 ans à 16 ans.

Les tournois de hand à 4 sont organisés pour offrir le maximum de temps de jeu avec 3 joueurs de champ, un gardien(ne) de but et 2 remplaçant(e)s par équipe : un handball innovant et ludique, sans neutralisation, terrain et ballon adaptés, autant de paramètres réunis pour que cette journée soit réussie.

La participation au tournoi permettra à chaque service jeunesse maison de quartier et autre de se voir offrir des tarifs préférentiels pour assister aux matchs internationaux du Tiby. Les villes seront sélectionnées en fonction des critères suivant :

- le nombre de jeunes sensibilisés à la pratique du handball,
- la mutualisation du projet avec les clubs, comités CDOS.

La ligue communiquera sur l'opération vis-à-vis des clubs / vis-à-vis des services jeunesse (réseaux CDOS / CROSIF / clubs) / gestion des inscriptions / préparation du tournoi.

Le CD95 trouve le lieu et propose des ressources humaines pour la ½ journée.

Besoins :

- matériel : 6 terrains de hand à 4 (objectif : 30 villes sur une demi-journée) 180 jeunes.
 - t-shirts : 180 TS (financement ligue)
 - 180 goûters
- > Projet du Conseil Régional de **développement du sport dans les gares SNCF** (cf. notre dernier CR BD) : l'équipe développement est en charge du dossier.

FINANCES

- > Uniformation devrait solder favorablement pour la ligue le dossier de soutien à la formation au DE JEPS de l'un de nos agents de développement.
- > Le devis du colloque Pierre-Tiby (octobre) organisé par la ligue dans le cadre du tournoi éponyme du Val-d'Oise, a été validé.

La séance s'achève à 20h30.



Signature of Georges POTARD, President of the Ligue de France Handball.

Georges POTARD
Président



Signature of Robert LAFOND, General Secretary of the Ligue de France Handball.

Robert LAFOND
Secrétaire Général

LISTE DES GYMNASES DU TERRITOIRE INTERDISANT L'USAGE DE LA COLLE



Paris (75)

- Paris 17^e => gymnase Saussure, gymnase Alexandre-Lippmann, gymnase Léon-Biancotto, gymnase Courcelles, gymnase Fragonard
- Paris 18^e => gymnase Poissonniers

Seine-et-Marne (77)

- Avon => tous les gymnases de la ville
- Bagnaux-sur-Loing => gymnase municipal
- Brie-Comte-Robert => gymnase Georges-Brassens
- Cesson => gymnases Sonia-Delaunay & Colette-Besson
- Combs-la-Ville => gymnase Salvador-Allendé, gymnase Paloisel, gymnase Cartier
- Coulommiers => tous les gymnase de la ville
- Courtry => tous les gymnase de la ville
- Dammarie-les-Lys => tous les gymnase de la ville
- Le Chatelet-en-Brie => gymnase Foucher
- Le Mée => gymnase Rousselle & gymnase Caulaincourt
- Lieusaint => gymnase Richard-Dacoury
- Marolles => gymnase Gravelins
- Melun => tous les gymnase de la ville
- Montévrain => gymnase de Montévrain
- Moissy-Cramayel => gymnase Jatteau
- Nemours => tous les gymnases de la ville
- Provins => gymnase Raymond-Vitte
- Roissy-en-Brie => tous les gymnases de la ville
- Savigny-le-Temple => complexe Jean-Bouin
- Vert Saint-Denis => gymnase Jean-Vilar

Yvelines (78)

- Bonnières => Complexe sportif de la Vallée
- Carrières-sur-Seine => gymnase des Pierres-Vives
- Le Perray-en-Yvelines => gymnase municipal
- Les Clayes-sous-Bois => tous les gymnases de la ville (tolérance pour les compétitions des catégories moins de 17 ans et plus de 16 ans, sauf dans le gymnase Guimier)
- Limay => tous les gymnases de la ville
- Maisons-Laffitte => tous les gymnases de la ville
- Mantes-la-Jolie => usage limité aux résines en spray
- Rambouillet => gymnase de la Louvière
- Saint-Germain-en-Laye => tous les gymnases de la ville
- Trappes => gymnase Youri-Gagarine (sauf en compétition) & gymnase Broustal
- Vélizy-Villacoublay => tous les gymnases de la ville
- Vernouillet => gymnase Dieuleveut
- Versailles => gymnase Montbaoron 1
- Voisins-le-Bretonneux => gymnase des Pyramides

Essonne (91)

- Boussy-Saint-Antoine => COSEC
- Crosnes => gymnase La Palestre
- Épinay-sous-Sénart => complexe sportif
- Marcoussis => tous les gymnases de la ville
- Menecy => gymnase René-Guitton
- Quincy-sous-Sénart => salle Georges-Pompidou
- Ris-Orangis => Tous les gymnases de la ville
- Vert-le-Petit => gymnase Roger-Bambuck
- Villebon-sur-Yvette => tous les gymnases de la ville
- Viry-Chatillon => tous les gymnases de la ville

Hauts-de-Seine (92)

- Bagneux => gymnase Henri-Wallon (sauf plus de 16 ans) & gymnase Janine-Jambu
- Rueil-Malmaison => tous les gymnases de la ville (sauf pour les rencontres de niveau national)

Seine-Saint-Denis (93)

- Bobigny => tous les gymnases de la ville
- Bondy => gymnase Gérard-Aïache & Palais des sports
- Le Raincy => centre municipal sportif
- Romainville => gymnase Jean-Guimier

Val-de-Marne (94)

- Arcueil => tous les gymnases de la ville
- Bry-sur-Marne => tous les gymnases de la ville
- Champigny-sur-Marne => gymnase Auguste-Delaune
- Chevilly-Larue => tous les gymnases de la ville
- Créteil => tous les gymnases de la ville (sauf pour les rencontres de niveau national)
- La Queue-en-Brie => gymnase Pierre-de-Coubertin (sauf en compétition)

- Le Perreux-sur-Marne => tous les gymnases de la ville
- Valenton => gymnase Gérard-Roussel

Val-d'Oise (95)

- Auvers-sur-Oise => gymnase Daubigny
- Bessancourt => gymnase des Marboulous et gymnase Maubuisson
- Écouen => gymnase Jean-Bullant
- Ézanville => complexe de la Prairie
- Frépillon => gymnase municipal
- Magny-en-Vexin => gymnase Jean-Zay
- Méry-sur-Oise => gymnase municipal
- Mériel => gymnase André-Leducq (sauf les week-ends)
- Montmagny => tous les gymnases de la ville
- Taverny => COSOM André-Messager



- **USAGE DE LA RÉSINE** (article 88.3 des règlements généraux de la FFHand-ball) écriture 2019-2020

88.3 Usage des colles et résines

88.3.2 Interdiction des colles et résines non lavables à l'eau

Lorsque le propriétaire d'une salle interdit l'usage des colles et résines non lavables à l'eau :

- le club recevant doit en informer le club visiteur sur la conclusion de match,
- le responsable de salle du club recevant doit mettre gratuitement à la disposition de chaque équipe un flacon de colle ou résine dite « lavable à l'eau ». Ces flacons, contenant le même produit, seront déposés à la table de marque.

Si le club recevant ne fournit pas de colle ou résine dite « lavable à l'eau », il lui est infligé une sanction financière dont le montant correspond à celui de la sanction financière pour forfait isolé à son niveau de jeu.

Si l'une des deux équipes refuse de jouer avec de la colle ou la résine lavable à l'eau, ou si le club recevant n'a pas informé le club visiteur de l'interdiction en le mentionnant sur la conclusion de match (initiale ou après mise à jour), alors les juges-arbitres devront mentionner, sur la feuille de match dans la case spécifique (« observations - colle et résine ») prévue à cet effet, toute anomalie qu'ils constateraient ou qui leur serait signalée par un officiel d'équipe.

Les juges-arbitres devront également transmettre à la COC concernée, au plus tard dans les 48h suivant le match, un rapport détaillant les circonstances de l'anomalie constatée et mentionnant la version des faits de chaque officiel responsable d'équipe.

Au regard des éléments qui lui seront transmis, la COC concernée :

- classera automatiquement sans suite le dossier dès lors qu'aucun rapport des juges-arbitres ne lui serait parvenu dans les 48h,
- décidera s'il y a lieu d'infliger le match perdu par forfait pour l'équipe fautive. Dans cette hypothèse, seule la pénalité sportive liée au forfait sera appliquée, à l'exclusion de l'amende financière.

La décision de la COC sera susceptible de réclamation devant la CRL de l'instance concernée dans les conditions et délais fixées par le règlement d'examen des réclamations et litiges.

88.3.3 Interdiction de toutes colles et résines

Si l'une des deux équipes utilise néanmoins une colle ou une résine quelconque, ou si le club recevant n'a pas informé le club visiteur de l'interdiction en le mentionnant sur la conclusion de match (initiale ou après mise à jour) alors les juges-arbitres devront mentionner,

sur la feuille de match dans la case spécifique (« observations - colle et résine ») prévue à cet effet, toute anomalie qu'ils constateraient ou qui leur serait signalée par un officiel d'équipe. Les juges-arbitres devront également transmettre à la COC concernée, au plus tard dans les 48h suivant le match, un rapport détaillant les circonstances de l'anomalie constatée et mentionnant la version des faits de chaque officiel responsable d'équipe.

Au regard des éléments qui lui seront transmis, la COC concernée :

- classera automatiquement sans suite le dossier dès lors qu'aucun rapport des juges-arbitres ne lui serait parvenu dans les 48h,
- décidera s'il y a lieu d'infliger le match perdu par forfait pour l'équipe fautive. Dans cette hypothèse, seule la pénalité sportive liée au forfait sera appliquée, à l'exclusion de l'amende financière.

La décision de la COC sera susceptible de réclamation devant la CRL de l'instance concernée dans les conditions et délais fixées par le règlement d'examen des réclamations et litiges.



PROGRAMME

(Sous réserve de modifications TV)

Dimanche 05 Janvier 2020

**14h30 : Match sans la France
et
17h00 : Match avec la France**



BON DE COMMANDE FAMILLE DU HANDBALL



HANDBALL : GOLDEN LEAGUE MASCULINE 2020

AccorHotels Arena - PARIS

Dimanche 05 Janvier 2020

FRANCE / DANEMARK / NORVÈGE / SERBIE

COORDONNÉES

Raison Sociale _____

Nom _____ Prénom _____

Adresse de Livraison _____

Adresse de Facturation _____
si différente de l'adresse de Livraison

Code Postal _____ Ville _____

Tel. _____

E-mail _____ @ _____

OFFRE DISPONIBLE A PARTIR DE 10 PLACES PAR COMMANDE

	Tarif pour les 2 Matches			TOTAL TTC	
	PLEIN TARIF	TARIF REDUIT	QT.	QT.	EN €
CAT OR	70,00€	65,00€	_____	_____	_____€
CAT 1	50,00€	40,00€	_____	_____	_____€
CAT.2	40,00€	30,00€	_____	_____	_____€
CAT.3	25,00€	20,00€	_____	_____	_____€
CAT.4	15,00€	10,00€	_____	_____	_____€
E-ticket				<input type="checkbox"/> Gratuit	
Envoi par courrier DHL				<input type="checkbox"/> 30€	
TOTAL TTC BILLETTERIE				_____€	



GRILLE TARIFAIRE

Nous vous rappelons que les billets achetés sont strictement personnels, et comporteront le nom de la structure renseignée dans le champ « Coordonnées » ci-dessus.

Aucun billet ne sera envoyé avant la réception du paiement.

PAIEMENT

Veuillez cocher le mode de paiement souhaité :

- (1) Par virement bancaire. Nos coordonnées bancaires vous seront transmises après confirmation et réception d'une facture.
- (2) Par chèque. Nos coordonnées bancaires vous seront transmises après confirmation et réception d'une facture.

CONDITIONS

Merci de renvoyer ce bon de commande **scanné et dûment complété par email** à l'adresse suivante : billetterie@ffhandball.net, ou par fax au 09 70 55 13 01. Nous vous enverrons une confirmation de commande par email dès que celle-ci aura été traitée, et sous réserve des places disponibles.

Une fois votre commande validée, (1) si vous réglez par virement merci de nous transmettre la preuve de virement par email à billetterie@ffhandball.net, (2) S'il s'agit d'un paiement par CB nous vous recontacterons dans les plus brefs délais. (3) Enfin, s'il s'agit d'un paiement par chèque merci de nous faire parvenir le bon de commande et le chèque par courrier postal.

Fait le _____ à _____ Signature et Cachet :

Le présent bon de commande signé constitue un engagement ferme et irrévocable soumis dans sa totalité aux conditions générales de vente que vous trouverez au lien suivant : <https://www.billetterie-ffhandball.fr/cgv> et dont le client reconnaît avoir pris connaissance.

CO*

CONTACT : Tel. 09 70 25 20 32 | E-mail : billetterie@ffhandball.net

Siège sociale : eForSports – Service Billetterie – 114 Rue Chaptal, 92300 Levallois-Perret

Registre du commerce : 534 748 B35 | RCS Nanterre
N°TVA intra-communautaire : FR 86 534748335 | Société au capital de 88 000€

#BLEUETFIER